



Conseil communal de Vufflens-la-Ville
Procès-verbal
Séance du MERCREDI 12 DÉCEMBRE 2018

PV 4-2018

1. ACCUEIL, CONTRÔLE DES PRÉSENCES

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué, le Président, M. Sébastien Jaquier, ouvre cette séance, en saluant les membres de l'Assemblée et de la Municipalité ainsi que la presse et le public.

Quorum

38 membres présents, 6 membres absents excusés, 1 membre absent non excusé.

Ordre du jour et documents

La convocation, contenant l'ordre du jour, vous a été adressée par écrit, le 27 novembre. Dans les documents adressés, figuraient les objets à traiter ce soir, le procès-verbal de notre séance du 29 octobre dernier, ainsi que comme convenu 2 articles de presse traitant de la récusation au sein des CC.

L'Ordre du jour est accepté à l'unanimité et est suivi tel que proposé.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2018

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 octobre 2018 a suscité trois modifications, soit :

- M. R. Parrat : demande une modification du procès-verbal concernant l'intervention de M. le Municipal Maeder au sujet de l'information sur la mise à l'enquête complémentaire pour le bâtiment communal, en page 14 du procès-verbal.

M. Maeder informe que, sauf erreur, l'enquête publique a été mentionnée sous « divers » lors de la dernière séance du Conseil.

A juste titre, M. le conseiller Parrat relève que ce point ne figure pas au procès-verbal de la séance du 20 juin. Il demande donc que l'intervention de M. Maeder soit supprimée du procès-verbal du mois d'octobre.

- M. D. Blanc : en page 12 du procès-verbal au sujet de la circulation dans le village : « *et pourquoi pas le Cuvillard ? Il mentionne à ce sujet qu'au cours d'une discussion qu'il avait eue, il y a plusieurs années avec l'ancien voyer cantonal et en présence de M. Bernard Goy, Conseiller municipal, ces derniers ne voyaient aucun inconvénient à faire des priorités de droite dans le Cuvillard* ».
- M. E. Maeder : en page 12 du procès-verbal, au sujet de la circulation secteur Marteley – Grand-Vigne : « *Concernant Grand-Vigne, le dossier a été envoyé au voyer qui a validé la demande. Le parking ne sort pas sur le carrefour juste devant la salle de sport (et non la grande salle), il est décalé. (...)* »

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 octobre 2018, avec les modifications ci-avant, est accepté à une large majorité des voix et 3 abstentions.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Votations

Lors des votations du 25 novembre, la participation de notre commune aux 3 scrutins a été de **50.5 %** et les résultats ont été les suivants :

1. Initiative « Pour la dignité des animaux de rente agricoles (Initiative pour les vaches à cornes) » : **NON 57.8%**
2. Initiative « Le droit suisse au lieu de juges étrangers (Initiative pour l'autodétermination) » : **NON 76.0%**
3. Modification de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) (Base légale pour la surveillance des assurés) : **OUI 53.3%**

Les prochaines votations auront lieu aux dates suivantes :

- 10 février 2019 (scrutin fédéral)
- 17 mars 2019 (élection complémentaire au Conseil d'Etat – 1^{er} tour)
- 7 avril 2019 (élection complémentaire au Conseil d'Etat – 2^{ème} tour)
- 19 mai 2019 (scrutin fédéral)
- 20 octobre 2019 (scrutin fédéral)
- 24 novembre 2019 (scrutin fédéral)

Courriers reçus

Monsieur le Conseiller Jean-Claude Stucky a déposé une interpellation « comment, avant la refonte du PGA, éviter la rénovation-construction de bâtiments qui dénaturent le patrimoine bâti et altèrent la valeur paysagère du village de Vuflens-la-Ville » ; le Président, M. Sébastien Jaquier, propose de traiter cet objet séance tenante au point 9 (divers) de l'ordre du jour, une interpellation ne nécessitant pas de modification de l'ordre du jour.

Le 13 novembre, M. le conseiller Blanc a adressé un courriel au Bureau du Conseil et dont le Président, M. S. Jaquier, a donné lecture. Une réponse par courriel a été donnée au M. le Conseiller Blanc, dont les points essentiels, et les mesures entreprises par le bureau, sont les suivants :

- Liste des préavis 2019

Au sujet de la « visibilité des objets soumis au Conseil », il a été demandé à la Municipalité si elle pouvait me communiquer une liste des objets à venir. Cette liste sera mise à jour régulièrement et présentée aux membres du Conseil.

De plus, dans la mesure du possible, pour les objets importants en termes d'impact sur la vie du village, le Président veillera à annoncer ces sujets à l'avance et, lors de la nomination des commissions, à augmenter le nombre de membres pour élargir les points de vue.

- Encouragement à l'initiative

Concernant, la vision de M. Blanc qui qualifie notre Conseil de « simple chambre d'enregistrement », le Président ne partage pas ces propos et rappelle le fonctionnement de nos institutions :

- La Municipalité est l'autorité exécutive de notre commune, et en ce sens soumet au Conseil des propositions - des préavis.

- En utilisant les outils législatifs mis à notre disposition par la constitution vaudoise, le Conseil a le pouvoir de décision. Comment cela ? Deux manières s'offrent à nous : La première consiste à utiliser votre droit de « supervision » des affaires communales, en refusant ou en soutenant les propositions et les orientations de l'organe exécutif, voire en les complétant d'amendement. La seconde consiste à faire valoir votre droit d'initiative en déposant postulat ou motion.

Le 13 novembre toujours, M. Blanc s'est adressé à la Municipalité pour obtenir une copie de ces enregistrements détaillés afin des contrôles de vitesses présentés lors du dernier CC. Une séance avec une représentation de la Municipalité a été organisée et les documents ont été remis à M. le Conseiller Blanc.

Rapport des délégations du Conseil dans les associations et ententes

Introduction

Dans le cadre de son rapport sur la gestion communale du 22 mai 2018, la Commission de Gestion a émis la remarque suivante :

Observation No 2/17 - Collaborations intercommunales

La commission suggère que la municipalité intègre un lien sur le site internet vers le site d'association qui en possède un. Elle invite également le bureau du conseil communal à réfléchir à un rapport de ses délégués lors de la séance de juin de chaque année à l'occasion de l'examen de la gestion et des comptes.

Ce point est d'ailleurs relevé dans un audit effectué par la Cour des comptes du Canton de Vaud fin 2016¹, qui constatait certaines faiblesses, principalement au niveau démocratique, et plus particulièrement dans les domaines de la communication, de la transparence et de la qualité de l'information transmise par les associations aux communes membres et aux citoyens.

Proposition du bureau de Conseil

Le bureau propose la mise en place de « compte rendu » des séances auxquelles les représentants du Conseil Communal participent, et le processus suivant :

- Lorsque les représentants au sein d'une association reçoivent une convocation pour une séance, ils transmettent une copie de l'ordre du jour au Président du Conseil.
- Après la séance, les représentants établissent un compte rendu des discussions et des délibérations. Un document standard sera préparé par le Bureau, sur la base du document déjà utilisé par la Municipalité.
- Lors de la séance du Conseil qui suit la séance de l'information, le Président donne lecture du compte rendu au Conseil.
- Pour la séance du Conseil du mois de juin, les différents comptes rendus sont remis à la Commission de Gestion pour information.

Les représentants dans les associations seront contactés en 2019 pour la mise en place de cette procédure.

¹ AUDIT DE L'ORGANISATION, FINANCEMENT ET CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE DES ASSOCIATIONS DE COMMUNES VAUDOISES du 21 novembre 2016

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Mme Ingrid Rossel, Syndique

Asicope

La Municipalité a rencontré la commission chargée d'étudier la proposition de modification des statuts de l'Asicope. Un rapport commun a été envoyé au comité directeur de l'Asicope. Ce dernier attend toutes les remarques des communes Asicope d'ici à fin décembre.

Le Conseil Intercommunal devra tout d'abord approuver les nouveaux statuts au mois de mars 2019 et un préavis vous sera vraisemblablement soumis au mois de juin 2019.

Pour mémoire, dès le 1er août 2019, tous les élèves primaires seront sous l'égide de l'AsiVenoge donc enclassés dans nos 6 communes. L'Asicope ne s'occupera plus que des élèves secondaires dès cette date.

Rodéo de motos dans la zone industrielle

En date du 23 novembre la Municipalité a rencontré la gendarmerie mobile. Nous avons abordé le sujet du rodéo de motos dans la ZI. Nous avons évoqué différentes pistes afin d'interrompre ces manifestations bruyantes. En réalité il n'y a de leur point de vue, qu'une seule chose à faire, c'est de leur téléphoner à chaque fois. Donc n'hésitez pas faite un appel au 117 lorsque c'est nécessaire.

Village solidaire

La Municipalité a décidé de mettre ce projet en attente, elle pense qu'il pourrait y avoir une dynamique naturelle dès l'ouverture du restaurant et de la boulangerie.

D'autre part une séance a eu lieu avec le Syndic de Mex, qui souhaite également étudier pour l'avenir, si un tel projet pourrait être également une option pour sa commune. Peut-être qu'une collaboration aurait du sens.

Appartement de fonction

La commune possède deux appartements de fonctions (un à la salle de sport et un au collège) destinés à nos employés communaux masculins. Dans leur contrat de travail, ils ont l'obligation d'habiter dans la commune et pour des questions primordiales telles que déneigement, salages des routes etc..., donc la commune se doit de pouvoir installer ces employés dans des logements communaux.

Il n'est pas envisageable que nos employés soient bloqués dans d'autres communes en cas de gel ou de fortes chutes de neige, et qu'ils ne peuvent arriver à leur poste de travail. De plus en hiver notre employé va regarder l'état des routes dès 04h30 et au besoin les sale.

Un autre facteur qui a son importance c'est le regard que portent nos employés sur nos bâtiments communaux. Nous avons pu observer qu'il y a nettement moins de dégradations lorsqu'ils y habitent.

Lorsque Monsieur Daniel Carrard a été engagé pour le poste d'employé communal, la Municipalité de l'époque a été d'accord qu'il reste dans sa villa.

De ce fait cet appartement a été loué, mais le bail stipulait que c'était un appartement de fonction, et donc libérable dans un délai de trois mois, si la commune en avait besoin.

La situation ne s'est pas présentée pendant 18 ans, vu que Monsieur Carrard est resté pendant ce laps de temps au service de la commune.

La situation est aujourd'hui différente avec l'arrivée de notre nouvel employé. La Municipalité a donné le congé aux locataires au mois de septembre. Toutefois nous leur avons demandé de libérer l'appartement pour le 1er juin 2019, soit dans un délai de 8 mois et non dans les 3 mois prévus dans leur bail.

Ces derniers ont fait recours avec l'aide de l'Asloca, une procédure est en cours à l'heure actuelle.

M. Olivier Berthoud

Association intercommunale de la piscine des Chavannes (ASPIC)

L'Association intercommunale de la piscine des Chavannes (ASPIC) tiendra une assemblée générale en mars 2019. Elle présentera un préavis pour la construction d'une piscine couverte. Si le préavis relatif à la construction de la piscine est accepté, les travaux devraient alors débiter au printemps 2019.

M. Eric Maeder

Jubilés

Une délégation municipale s'est rendue auprès de Madame et Monsieur Yvette et Roland Duperrut qui ont fêté leurs noces d'or (50 ans de mariage). Comme le veut la tradition, ils ont reçu un cadeau et les meilleurs vœux des Autorités

Routes

Des travaux d'entretien routier sont en cours d'exécution à la Grand-Rue, comme annoncé au Conseil du mois d'octobre, il s'agit de réfection de la cunette en pavés.

Espace café

Candidats pour l'exploitation de l'espace café : 4 bons dossiers ont été retenus par Gastroconsult, ils seront reçus prochainement par la Municipalité et Gastroconsult.

Travaux du bâtiment : Pour l'instant, nous devons déplorer un dépassement d'environ 10% sur le coût. Il n'est pas possible d'avoir des chiffres exacts à l'heure actuelle, les métrés n'ont pas été faits. Beaucoup de CFC ne sont pas encore rentrés. Un préavis détaillé vous sera présenté le moment venu.

Question de Monsieur Parrat lors de la dernière séance du Conseil

Une étude de trafic a-t-elle été conduite pour mesurer les effets de toutes ces réalisations sur le réseau routier du secteur et connaître, le cas échéant, les éventuelles mesures à prendre et leur coût estimé ?

Réponse : NON. Au vu des mesures effectuées par la DGMR (service des routes) du 30 janvier au 5 février 2018 pour la validation du 30KM/h à Grand-Vigne où un trafic moyen journalier de 271 véhicules avec une V85 de 35Km/h, raison pour laquelle la Municipalité n'a pas jugé nécessaire de faire une étude. Par comparaison, il y a 2056 véhicules jour à la Grand-Rue.

L'impact du bâtiment polyvalent qui ne concerne pas spécialement le Ch. de Grand-vigne ne peut pas encore être estimé. Des relevés seront effectués après l'ouverture. Dès que possible, nous vous les communiquerons.

M. Michel Gruaz

Domaine de l'eau

Le remplacement des compteurs d'eau appartient au passé. L'acquisition du matériel technique pour procéder au relevé des index ayant été acquis par l'EIEVMV, le coût total s'avérera finalement inférieur

d'environ Fr 40'000.- par rapport au montant de Fr 145'000.- prévu dans le préavis ad 'hoc. Un premier relevé à distance a eu lieu en moins de deux heures et demie mais le prochain prendra encore moins de temps. A certains endroits il est nécessaire de s'approcher à quelques mètres du bâtiment tandis que dans d'autres secteurs on relève sans problème les index de compteurs de chemins en contre-bas. C'est le cas du chemin du Moulinet qui permet simultanément de relever certains index de villas situées aux chemins de la Rie et de la Fontaine. En circulant sur le chemin de la Grand-Vigne nous avons même relevé une cinquantaine de compteurs de Mex. Comme ils ne figurent pas dans notre liste ils n'entrent cependant pas en considération.

Entente intercommunale des eaux Vufflens-la-Ville, Mex, Villars-Ste-Croix EIEVMV

Le 5 décembre nous avons remplacé la pompe défectueuse de notre puits de pompage. C'est un soulagement de disposer à nouveau des deux pompes et de ne pas devoir, en cas de problème sur la deuxième pompe, recourir à un approvisionnement de secours de nos trois villages par Eauservice Lausanne.

Selon nos estimations l'EIEVMV devrait vendre, cette année, près de 200'000 m3 d'eau soit un volume légèrement supérieur à celui de 2017. Pour ce qui est de Vufflens-la-Ville nous avons consommé, du début octobre 2017 au 01 novembre 2018, 79'000 m3 d'eau. Bien qu'aucune fuite ne se soit produite sur le réseau communal, les pertes atteignent 13 %. Ce résultat décevant a trait à quelques fuites privées qui ne provoquaient pas des surconsommations journalières conséquentes et n'ont donc été décelées qu'après de nombreux mois.

Règlement Police

Un municipal a suivi le cours LAOC et la procédure relative à l'ordonnance pénale donnés par la police cantonale. Ce cours est requis afin que la Municipalité soit légitimée pour infliger des amendes d'ordre lorsque nécessaire. Nous avons pu mettre rapidement ces connaissances en pratique dans le contexte de déchets déposés dans des sacs noirs à divers endroits de la commune.

Mobilité

Une information récente des CFF nous a appris que la halte de Vufflens-la-Ville figurait désormais dans la dernière liste d'adaptation des installations à la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les handicapés (LHand). Aussi notre halte ne sera-t-elle conforme à cette loi qu'à l'horizon 2026. Cette liste tient compte du taux de fréquentation des gares et haltes. Actuellement plus de la moitié des gares CFF sont conformes à la LHand.

Les bus de la ligne 56 seront maintenus sur la base de l'horaire actuel en 2019, il en sera certainement de même en 2020 et 2021. Leur avenir est cependant loin d'être assuré car l'utilisation s'avère très modeste.

M. Olivier Duperrut

Bâtiments

Nous avons reçu le congé pour la fin de l'année de notre bailleur pour la location du 1er étage de la Seringue, le local ne correspondant plus à son activité.

Entretien des bâtiments communaux

L'entrée de l'église a retrouvé un nouvel aspect et des couleurs rafraîchies. Les murs ont été piqués, rhabillés et repeints ainsi que les boiseries et l'escalier.

La face de la scène à la grande salle a été repeinte dans les mêmes couleurs et une cloison protégeant l'installation électrique sur scène a été posée pour éviter des désagréments et des heures de remise en état par M. J-P Verly responsable de la partie sono et éclairages à la suite des locations du week-end.

État à ce jour dans la Zone industrielle de la Plaine de la Venoge

- **Intelis (parcelle 929)** : Construction de bureaux avec halle de stockage.
La halle étant terminée, une visite finale a été effectuée, le permis d'utiliser a été délivré.
- **PanGas SA (parcelle 1139)** : Construction d'une halle Industrielle avec surface de distribution gaz sanitaire et stockage, salle de formation et bureaux.
La halle étant terminée, une visite finale a été effectuée, le permis d'utiliser a été délivré.
- **Stirnemann SA (parcelle 933)** : Construction d'une halle Industrielle et administrative.
La halle étant terminée, une visite finale a été effectuée. Il manque encore quelques documents afin que le permis d'utiliser puisse être délivré.
- **Camion Transports SA (parcelle 924)** : Construction d'un centre logistique aux transbordements Rail-camions et camions-Rail + bureaux.
La halle étant terminée, une visite finale a été effectuée. Il manque encore quelques documents afin que le permis d'utiliser puisse être délivré.
Camion Transports SA nous a fait un retour sur les nouveaux réglages de l'éclairage. Depuis le 20 novembre un test d'éclairage des quais et du parking est réduit de près de 66%, il ne reste qu'une lampe sur trois entre 22:00 et 06:00 et allumées.
- **H2M (parcelle 926)** : Construction d'un centre de tri et de conditionnement des matériaux et d'un bâtiment administratif ainsi qu'une voie de desserte.
Le début des travaux commencera début 2019 et s'effectuera en 3 étapes sur la parcelle, pour une durée de 24 mois.
Un dossier complémentaire est actuellement soumis à l'enquête publique du 24.11.2018 au 23.12.2018. Intitulé de la mise à l'enquête : *Construction de silos à gravier, de deux accès supplémentaires à la parcelle, d'un poste de contrôle, d'une nouvelle voie ferrée de desserte et de rangement, adaptation et déplacement de différents équipements de productions.*
L'addenda à l'étude d'impact a été fourni à notre acousticien pour contrôle. Il a constaté une amélioration au niveau sonore pour les modifications apportées au présent projet.
- **COOP (parcelle 920)** : Construction d'une halle logistique et de bureaux, d'un parking souterrain de 66 places et d'une passerelle de liaison sur la parcelle 920, ainsi que d'une voie d'accès ferroviaire privée sur la parcelle 922.
Les travaux commenceront début 2019 et pour une durée de 24 mois.
Un complément de mise à l'enquête publique va être déposé dans le courant janvier 2019. Les modifications au projet seront essentiellement dans le bâtiment et l'accès des quais de chargement pour les camions.
- **Simond Combustibles SA** : Construction d'une halle industrielle et des bureaux en constructions modulaires.
En construction et dans l'attente de l'annonce de fin des travaux pour une visite finale.

Un complément de mise à l'enquête publique va être déposé dans le courant janvier 2019 relatif à la création d'une place de distribution et de transvasement de carburant Diesel avec une citerne mobile hors-sol de 30'000 litres en remplacement de la place de lavage couverte.

- **Yvimmo SA (Matthey Transports SA)** : Démolition du bâtiment B6. Dans la halle, surface d'entretien pour engins transport. Transformation intérieure et bâtiment administratif. Création d'une station-service et d'une station de lavage.

Les travaux commenceront début 2019.

Police des constructions

Désormais, vous pouvez trouver sur le site de notre Commune, des formulaires pour une demande de permis de fouille avec la marche à suivre pour le remblayage ainsi qu'un avis de montage d'échafaudage ou de grue.

Par cette nouvelle procédure, nous avons pu améliorer la rapidité de contrôle et de surveillance des chantiers sur le territoire communal.

5. PRÉAVIS MUNICIPAL NO 9/2018 : BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad 'hoc.

Rapport de la Commission

Le rapport de la commission permanente des finances chargée d'étudier le préavis et formée de Mme Nadine Frossard Goy (Présidente), M Nicolas Pittet, M. Quentin Riva, Mme Fanny Falconnet et Mme Cynthia Fivaz est lu par la Présidente, Mme Nadine Frossard Goy. La commission propose à l'unanimité d'accepter le préavis 9/2018. Le rapport figure en annexe du procès-verbal (1).

Discussion chapitre par chapitre selon l'ordre administratif du budget

Chapitre 1 : Administration générale

Mme. A Pichard : compte 110.317 : En quoi consistent les cours de samaritains ?

Mme I. Rossel : C'est un peu en lien avec le postulat déposé par Stéphanie Reda et Cynthia Fivaz portant sur les premiers secours.

M. R. Parrat : compte 110.318 : une précision concernant les honoraires et prestations de service ; dans les réponses de la Municipalité à la commission de gestion visant les servitudes, cela passe-t-il dans ce compte-là ou dans le compte services industriels (si c'est prévu dans l'exercice à venir) ?

M. O. Berthoud : On a répondu à la commission mais cela ne figure pas dans le budget. Cela fera l'objet d'un préavis spécial.

Chapitre 4 : Travaux

Mme A. Pichard : compte 430.314 : bande de couleur sur Grand-Rue, de quoi s'agit-il ?

M. E. Maeder : Des bandes de couleur le long du trottoir à la Grand-Rue sont à l'étude. Le marquage des places devant l'église n'est pas conforme.

Chapitre : 8 : Services industriels

M. Y. Trottet : les charges et revenus représentent plus de CHF 100'000.- de moins qu'en 2018. Pourquoi ?

M. M. Gruaz : Il s'agit des taxes de raccordements. Il y a moins de raccordement à faire en 2019, une grande partie est terminée.

M. S. Jaquier : le compte concernant l'eau s'autofinance et doit être à l'équilibre au moyen du fonds.

Plan d'investissements

M. Y. Trottet : Dans le plan d'investissement, quelles sont les perspectives pour 2022/2023 ?

M. O. Berthoud : La Municipalité détaille ses objectifs dans le cadre de la législature 2016-2021. En 2021, il y aura de nouvelles élections et un changement de personnes. Pour l'heure, les projets de la Municipalité se montent à environ 5 Mio de CHF et cela ne s'arrête pas à 2021.

Discussion générale

M. J. Vanderweckene : Quelles sont les conséquences d'une marge d'autofinancement brute et nette négative pour la commune ? et quelles sont les mesures entreprises ?

M. O. Berthoud : si on a régulièrement une marge d'autofinancement négative, cela se répercute sur les recettes et signifie qu'il faudra augmenter les impôts.

M. D. Blanc : sur le site de Bobst une deuxième société s'est installée. N'y a-t-il pas de recettes prévues pour cette société ?

M. O. Berthoud : il s'agit de la société O-I. A terme, on attend des rentrées fiscales, mais pour l'heure, cette société est exonérée d'impôts. En revanche, on profite déjà des impôts retenus à la source sur les frontaliers.

Adoption du préavis

Après la clôture des débats, le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

- Vu le préavis municipal 9/2018 du 5 novembre 2018
- Ouï le rapport de la commission permanente des finances chargée d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- D'approuver le budget de fonctionnement pour 2019 présentant un total de revenus de CHF 7'269'300.- et un total de charges de CHF 7'547'100.-, le déficit de CHF 277'800.- étant pris en charge par le capital ou le fonds d'égalisation du résultat.

Le préavis 9-2018 est accepté à l'unanimité des voix.

6. PRÉAVIS MUNICIPAL NO 10/2018 : DEMANDE D'UN CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE D'INVESTISSEMENT POUR LA MODIFICATION DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS DU BÂTIMENT POLYVALENT, LA CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE PÉTANQUE ET D'UN BÂTIMENT SECONDAIRE AVEC WC PUBLICS ET LOCAL POUBELLE

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

Propos préalables de la Municipalité

M. E. Maeder rappelle que le projet de construction d'un bâtiment annexe est né à la suite de remarques formulées par certains conseillers venus consulter les plans du bâtiment polyvalent. Les WC du restaurant et ceux de la salle de sports ne peuvent servir de WC publics. Pour être conformes et hygiéniques, les WC doivent être en inox et accessibles aux handicapés. Quant au local des poubelles, c'est plus avenant de le contenir dans un espace abrité et fermé.

Rapport de la Commission

S'agissant d'un crédit complémentaire, et conformément à l'article 39 du Règlement communal, cet objet a été examiné conjointement par une commission ad hoc et par la Commission permanentes des finances :

- Le rapport de la commission formée de MM. Thierry Marchon (Président), François Passeraub et Mme Claudia Gallotti a été lu par le Président, Monsieur Thierry Marchon. La commission propose à l'unanimité de refuser le préavis. Le rapport figure en annexe du procès-verbal (2).
- Le rapport de la commission permanente des finances formée de Mme Nadine Frossard Goy (Présidente), M Nicolas Pittet, M. Quentin Riva, Mme Fanny Falconnet et Mme Cynthia Fivaz a été lu par la Présidente Mme Nadine Frossard Goy. La commission estime à l'unanimité que l'investissement complémentaire sollicité est supportable. Le rapport figure en annexe du procès-verbal (3).

Discussion

M. S. Berthoud : Concernant la sécurité des WC publics, c'est toujours un risque, mais pas un danger. Il faut le voir de manière générale, la question pourrait se poser partout ailleurs, par exemple à la Seringue, où il n'y a pas eu de problèmes jusqu'à ce jour.

M. P. Berchier : Je me prononce en faveur du préavis ; les WC publics sont indispensables dans ce secteur, vu la fréquentation de l'endroit, notamment pour de nombreux enfants.

M. G. de Büren : N'y aurait-il pas une solution moins invasive ? Par exemple les WC du Tennis Club ou ceux du restaurant ? Celles-ci sont-elles privatives ou d'utilité publique ? Y a-t-il une marge de manœuvre ?

M. E. Maeder : Le périmètre réservé au Tennis Club relève du privatif ; les WC ne peuvent être publics. Il en est de même pour l'espace Pic et Croc (réservé aux enfants inscrits). Concernant le restaurant, tôt ou tard, cela sera source de problèmes avec le tenancier, qui n'acceptera pas de mettre à disposition les WC à tout venant et à tous ces enfants qui fréquentent la place de jeux.

M. S. Fabre : Nous avons déjà un WC public à Vufflens (Seringue), construit dans les années 90. La Municipalité a-t-elle constaté des dégâts, des problèmes particuliers ?

M. O. Duperrut : Nous n'avons pas de déprédation à la Seringue jusqu'à ce jour. Tout au plus un peu de nettoyage.

M. S. Fabre : Cela me rassure. Le WC public à la Seringue est très utile, un deuxième serait appréciable. On aura besoin de toilettes dans un endroit où il y aura beaucoup de public.

Mme A. Pichard : Concernant la réalisation du terrain de pétanque, ne pourrait-il pas être pris en charge par le fonds Bobst (appartenant au Conseil communal) ?

Mme I. Rossel : L'idée est agréable mais la demande doit venir du Conseil ; la Municipalité ne peut pas interférer mais apprécierait le geste.

M. B. Büttiker se prononce en faveur des WC publics ; il souhaite toutefois que cela soit clairement indiqué, surtout pour les visiteurs de passage, par exemple à l'aide d'un panneau (notamment sur le chemin pédestre en direction de Mex).

M. Y. Trottet : La Municipalité va prochainement rencontrer plusieurs candidats pour la gestion du restaurant. Ce projet prévoit un investissement CHF 140'000,- et un coût annuel d'entretien de CHF 5'000.-. Ne pourrait-on pas négocier avec le futur tenancier ? Je me mets à sa place et pose la question : pour CHF 5'000.- n'aurais-je pas avantage à ouvrir ces toilettes au public et à les entretenir ? Cela nous permettrait d'économiser CHF 140'000.-. Comme la rencontre avec les candidats n'a pas encore eu lieu, si nous acceptons le préavis aujourd'hui, nous ne pouvons envisager cette possibilité.

M. E. Maeder : C'est incompatible avec les horaires du restaurant, pas toujours ouvert, alors que les WC devraient rester ouverts 24h/24h et 7j/7j.

M. O. Berthoud : Cette proposition est complémentaire au projet et on peut aborder la question avec les candidats. Le projet est certes rattaché au bâtiment polyvalent ; toutefois, ces WC répondent à un besoin d'utilité publique et desservent toute une zone. Cela pose aussi une question d'autonomie. Il faudrait renégocier à chaque changement de restaurateur.

Mme M. Verly : Je suis en faveur du WC public. Mais pourquoi un local à poubelles ? Cela devrait concerner le bâtiment polyvalent ?

M. O. Duperrut : Dans le premier projet, un emplacement non couvert était prévu. La solution envisageait un lieu à l'extérieur, visible. On souhaiterait un lieu fermé et plus discret.

M. R. Lambelet : Je ne m'oppose pas à l'idée d'installer un WC public. Ce qui me gêne, c'est le positionnement. Ne peut-on pas le concevoir ailleurs, dans un endroit plus discret, par exemple sous le pont de grange ?

M. O. Duperrut : nous avons privilégié ce lieu en fonction de l'infrastructure et des canalisations à mettre en place. L'expression architecturale de cette annexe se marie à l'ensemble.

M. R. Parrat : Un édicule public répond à un besoin. C'est cher. On devrait plutôt trouver d'autres solutions, moins onéreuses. Pourquoi ne pas créer cela au Carnotzet de la commune (raccordé) ou dans le bâtiment existant ? On voit toute l'ambiguïté qui s'est installée tout au long du projet. En 2017 déjà, lors de l'enquête publique, il y avait plusieurs remarques et on aurait pu intégrer cela. Est-ce que le Président de la commission en a eu connaissance lors de la présentation du premier projet ? Si oui, il aurait été souhaitable d'intégrer la réflexion immédiatement, car il s'agissait d'un avant-projet, susceptible de modifications. Toutefois, la création d'un WC public répond à un besoin et plutôt que de refuser le préavis, je propose un renvoi par amendement du préavis à la Municipalité pour complément d'étude.

M. G. de Büren : Le WC public est utile. Un besoin intergénérationnel, pas seulement pour les enfants. Je ne crois pas aux risques. Ce qui me choque, c'est la localisation du lieu, un « phare » à l'entrée du site. C'est un problème lié à la planification. Dans le périmètre, il existe trois WC disponible... Mais c'est un problème d'accès. On répond avec la construction d'un WC supplémentaire... Ne pourrait-on pas envisager d'autres pistes ?

Mme I. Rossel : Les WC de la salle de sports et de la grande salle ne peuvent restés ouverts sans une surveillance permanente. Quant aux WC de la cantine, c'est aussi difficilement envisageable. Pour ce qui est des toilettes du restaurant, on ne peut pas se prononcer pour le moment.

M. G. de Büren : Et pourquoi pas les WC du restaurant ? Le tenancier signe un bail avec la commune et c'est la commune qui détermine les termes du contrat.

M. L. Pichard : Si la commune impose cela au tenancier, on le fera fuir, de même qu'on fera fuir les clients. Il faut un WC public autonome, pour le bien-être de tout le monde.

M. O. Berthoud : Je partage cet avis. Nous avons tous intérêts à ce que le restaurateur travaille dans de bonnes conditions. Si le restaurant travaille dans de mauvaises conditions, personne ne sera content. Nous préférons trouver quelqu'un qui nous fournit une bonne prestation.

M. F-A Rougemont : Le préavis mentionne que ces toilettes seront ouvertes 7j/7j et un peu plus loin, qu'elles seront fermées quand il fait froid (1/3 du temps). Où est la logique ?

M. O. Duperrut : Dans nos séances de Municipalité, nous avons évoqué cela plusieurs fois. Aussi avec la commission. On ne fermerait ces WC qu'en cas de risque de gel sévère. Cela ne représente pas un tiers de l'année.

M. S. Fabre : La création d'un WC semble acquis à une large majorité. Ne serait-il pas possible de créer un accès séparé et indépendant des WC qui serviraient à la fois au restaurant et au public ? Est-ce déjà trop tard ?

M. E. Maeder : Techniquement ce n'est pas possible. Pour le restaurant, le bloc sanitaire est au milieu du bâtiment.

M. P. Berchier : Il ne faut pas rêver. Un restaurateur n'acceptera jamais.

M. J. Vanderweckene : Je partage l'avis de M. R. Parrat. Mon impression est que le projet n'est pas mûr et il existe peut-être d'autres solutions qu'il faudrait étudier.

Mme I. Rossel : Si le Conseil communal refuse ce préavis, la Municipalité ne reviendra pas avec un projet de WC public à cet endroit. L'idée était de pouvoir profiter des infrastructures et du chantier en cours, afin d'en minimiser les coûts.

M. D. Blanc : Surface et volume de l'objet paraissent grands, presque aussi important que le bâtiment principal. Et le local technique, est-ce vraiment nécessaire ? ou la taille de ce projet n'est-elle qu'un souci d'intégration architecturale ?

M. O. Duperrut : rappelle les différentes réflexions qui ont conduit au projet final. Certes le local d'entretien est un peu grand, mais compte tenu de l'intégration architecturale, il n'était pas judicieux de créer des 'décrochements' pour économiser de l'espace.

M. R. Parrat : Ce qui me dérange dans ce débat, c'est la tactique du salami. Tel que relevé dans le rapport de la commission en 2017, « *la procédure d'enquête publique a pour avantage que des villageois non membres du Conseil peuvent prendre connaissance du projet et ainsi faire part de leurs remarques, voire soulever un point qui n'aurait pas été pris en compte avant la validation du Conseil. En effet, dans le cas d'un projet avalisé, par le Conseil il est alors trop tard pour y apporter des modifications* ». Au moment où le crédit d'investissement a été déposé, si la Municipalité avait dit à la Commission qu'elle était en possession de ces remarques, il eut été possible et imaginable dans la phase d'avant-projet d'en tenir compte et étudier une variante complémentaire dans le cadre de la procédure d'octroi de l'investissement. Ces remarques étaient connues en mai-juin 2017 et de ce que je crois comprendre la commission n'a pas été renseignée et cela me laisse perplexe face à cet enchaînement, d'où le maintien de ma proposition de ne pas rejeter le projet soumis, mais de le renvoyer pour étude complémentaire.

M. H. Bandini : Je partage l'avis de M. Parrat.

Mme F. Sciboz : selon mon expérience, un WC public non chauffés ne posent aucun problème.

M. R. Lambelet : Je me prononce en faveur d'un WC public, mais pas à l'endroit proposé. On pourrait, par exemple, l'accoler au bâtiment polyvalent. Je suis persuadé qu'il y a d'autres solutions.

M. O. Berthoud : Si le préavis est renvoyé, il faut le détacher du projet de construction du bâtiment polyvalent.

M. R. Lambelet : Le projet peut être détaché, sauf si une solution peut consister à intégrer les WC au bâtiment en construction. Solution technique à vérifier avec l'architecte

M. E. Maeder : La question a déjà été posée à l'architecte, et les locaux étant constitué essentiellement de surface vitrée, cela n'est pas envisageable.

M. Y. Trottet : La Municipalité estime que le coût annuel de l'entretien de ce WC public se monte à CHF 5'000.-. Il faut poser la question au futur exploitant du restaurant pour une collaboration. Pour ce montant, je le ferais !

M. R. Parrat : Même si le préavis est renvoyé à la Municipalité pour complément d'étude, la Municipalité peut convoquer le Conseil communal et demander un crédit urgent si la localisation du projet reste dans cette zone.

Mme S. Goldstein : La création d'un WC public n'est visiblement pas remise en question. En revanche, la localisation pose problème. Si l'on détache cet objet de ce projet, ce sera forcément plus cher. Il faut en avoir conscience.

M. R. Parrat : Souhaite déposer un amendement.

La discussion n'est plus demandée.

Amendement

L'Assemblée est suspendue, le temps à M. R. Parrat de déposer l'amendement suivant :

« Le Conseil communal décide de renvoyer le projet à la Municipalité pour étude complémentaire ».

Cet amendement a été accepté par 24 oui, 2 abstentions et 11 non.

Adoption du préavis

Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

- Vu le préavis municipal 10/2018 du 12 novembre 2018
- Ouï le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet et le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

REFUSE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement de CHF 140'000.-, destiné à la modification des aménagements extérieurs, la construction d'un terrain de pétanque et d'un bâtiment secondaire avec WC publics et local poubelle ;
2. D'amortir le crédit aux mêmes conditions que le bâtiment polyvalent sur une durée de 30 ans ;
3. De financer l'investissement décrit ci-dessus par la trésorerie courante.

Le préavis 10-2018 est refusé par 11 oui, 25 non et 1 abstention.

7. PRÉAVIS MUNICIPAL NO 11/2018 : CRÉATION D'UN DROIT DISTINCT ET PERMANENT DE SUPERFICIE SUR LA PARCELLE 930 - PROPRIÉTÉ DE LA COMMUNE DE VUFFLENS-LA-VILLE

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad 'hoc.

Propos préalables de la Municipalité

M. O. Berthoud rappelle à l'Assemblée que « l'objet de ce préavis est d'obtenir une décision formelle sur la question. Ce n'est qu'une fois la décision du Conseil communal connue que la Municipalité pourra entreprendre des négociations, dont le résultat fera l'objet d'un nouveau préavis au Conseil communal ».

Rapport de la Commission

Le rapport de la commission formée de M. Joseph Vanderweckene, Président, Mme Anne Pichard et M. Mario Ferrari a été lu par M. Joseph Vanderweckene. La commission propose à l'unanimité d'approuver le préavis. Il figure en annexe du procès-verbal (4).

Discussion

M. S. Fabre : Que rapporte un DDP ?

M. J. Vanderweckene : Si le Conseil communal opte pour le DDP, la commune peut compter avec une rente annuelle conforme aux conditions du marché.

M. O. Berthoud : Une société experte nous a fait une estimation. La rente dépend de la valeur du terrain et de ce qui y est construit.

M. J. Vanderweckene : A termes, le total des rentes versées sera toujours plus élevé que le montant d'une vente unique.

M. R. Parrat : Nous avons soulevé avec la commission de gestion le problème d'un lieu où créer une place de compostage. Si la commune crée ce DDP sur le terrain qu'elle possède à la zone industrielle, elle n'aura plus de terrain où créer une telle place ? Quelle sera alors la solution ? Y a-t-il déjà des négociations en vue ? Un candidat ? la Municipalité déposera-t-elle un nouveau préavis en juin 2019 ?

M. O. Berthoud précise qu'il n'y a aucune négociation en cours, mais que des entreprises ont déjà fait preuve d'intérêt pour cette parcelle. Il n'est pas favorable de maintenir ce terrain pour le lieu de compostage, vu sa valeur marchande.

M. R. Parrat : Dans le cas d'un projet communal concret, le Conseil communal sera-t-il informé ?

M. O. Berthoud : Dès qu'un projet se dessine, nous déposerons un préavis détaillé intégrant des informations sur l'activité de l'entreprise, sa taille, etc. Il n'y aura pas de mise à l'enquête publique avant la signature du DDP, car personne ne déposera une enquête sur un terrain dont il n'est pas propriétaire. Pour nous il sera important d'avoir une vision claire sur les objectifs de l'entreprise et que nous devons remonter au Conseil communal de manière tout aussi claire.

M. M. Equey : La commune possède-t-elle un autre terrain ?

M. O. Berthoud : Oui, dans la zone industrielle, la parcelle 931, près de la gare. Elle est en zone « verte » mais où l'on pourrait faire un P+R. Les autres parcelles dont nous sommes propriétaires se trouvent dans la zone d'utilité publique.

Adoption du préavis

Après la clôture des débats, le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

- Vu le préavis municipal 11/2018 du 19 novembre 2018
- Oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'accepter le principe de la constitution d'un DDP sur la parcelle 930 et confie à la municipalité le soin de négocier avec un acquéreur potentiel.

Le préavis 11-2018 est accepté à l'unanimité des voix.

8. MOTION DU 29.10.2018 DE M. LE CONSEILLER R. PARRAT : MODIFICATION DE L'ARTICLE 57 RGPA CONCERNANT LE PROFILEMENT (GABARIT) DE LA CONSTRUCTION LORS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Monsieur le Conseiller Parrat a déposé une motion : « Modification de l'article 57 RGPA concernant le profillement (gabarit) de la construction lors d'enquête publique », qui a été portée à l'ordre du jour de la séance et a été adressée avec la convocation.

Avant de donner la parole à M. Parrat pour la lecture de sa motion, M. S. Jaquier, Président rappelle à l'assemblée le rôle et l'enjeu d'une motion, selon l'article 61 du Règlement communal. Il rappelle également la procédure définie aux articles 62 et 63 du Règlement communal.

Présentation de l'auteur

M. R. Parrat ne souhaite rien ajouter et se tient volontiers à disposition pour toutes questions.

Réponse de la Municipalité

M. O. Duperrut : informe que le SDT (Service de développement du territoire) a été consulté au sujet de la procédure à suivre en cas d'acceptation de la motion, pour apporter la modification du règlement et lit le récapitulatif de la procédure à suivre si l'on souhaite des modifications au règlement actuellement en vigueur. Cela représentera un coût certain.

Il informe également que la question de la révision de notre PGA était prévue, et que cette révision est prévue, mais a été repoussée à 2022.

Discussion

M. R. Parrat : Des profilements ont été dessinés (photomontage) pour les bâtiments de la zone industrielle. Cela influence considérablement les autres constructeurs (même pour des objets plus petits). Actuellement, le profillement fait l'objet d'une exigence à option. La Municipalité pourrait exiger le profillement de manière plus systématique.

M. O. Duperrut : Je ne vois pas l'urgence de cette motion alors que le règlement du PGA pourrait être revu en 2022. Dans le village il n'y a pas de projets immédiats de tels objets. Si on le fait maintenant, cela coûtera plus cher que si l'on attend les directives du Canton.

M. Y. Trottet : Ce n'est qu'une motion, donc pas de caractère obligatoire. Les gabarits sont un bon moyen de « communication visuelle » ; ils interpellent et pourraient représenter une solution intéressante. Je soutiens cette motion.

Mme I. Rossel : La Municipalité peut exiger cela même dans le cadre du règlement du Plan Général d'Affectation actuel. Il suffit au Conseil de demander à la Municipalité de faire respecter le règlement qui demande des gabarits plutôt que de demander une modification du règlement (une procédure chère, compliqué et chronophage). Il y aura toujours moyen d'y revenir et de le préciser (durcir) clairement lors de la révision prévue dudit règlement.

M. D. Blanc : Quels possibilités de recours pour la Municipalité, si un particulier refuse la pose de gabarits ?

Mme I. Rossel et M. O. Berthoud : La Municipalité n'a pas de possibilités de recours, mais elle peut exiger la pose de gabarits.

Mme M. Nicollerat : Je suis favorable aux gabarits, mais pour les grandes constructions seulement. Dans le règlement, on ne propose pas que les gabarits, mais aussi le photomontage, la maquette. N'opter que pour les gabarits serait toutefois un peu réducteur. Côté prix, il faut savoir que même les tout petits gabarits coûtent déjà entre CHF 700.- et en général CHF 1'000.-.

M. P. Berchier : On débat aujourd'hui d'un sujet qu'il faudra rediscuter d'ici un ou deux ans. On fait le travail à double. Cela coûte en temps et en argent.

M. J. Vanderweckene : Si je résume la situation, le règlement actuel permet aujourd'hui à la Municipalité d'exiger la pose de gabarit. La motion, elle, souhaiterait que l'on inverse le processus : la pose de gabarit est exigée d'office et d'emblée, et la Municipalité peut accorder des dispenses pour les petites constructions.

M. R. Parrat : Oui, dans ce sens que la motion propose une marge de manœuvre qui permettrait à la Municipalité de dispenser la pose de gabarits pour les petits ouvrages.

M. J. Vanderweckene : Serait-il dès lors possible de demander à la Municipalité d'exiger la pose de gabarits tout en lui laissant l'appréciation de dispenser en fonction de l'importance des projets ?

M. O. Berthoud : C'est certainement une option. Mais il n'y aura pas de dispense possible pour la construction d'une villa – même petite - car ce n'est pas une construction de 'petite importance'.

M. R. Lambelet : La Municipalité a tout en main pour prendre les bonnes décisions. C'est une question de bon sens.

M. G. de Büren : Il existe encore une autre solution : l'installation de panneaux d'enquête publique sur le lieu du projet. Cela se fait à Lausanne par exemple.

Décisions

Après la clôture des débats, la motion est soumise au vote :

- a) Renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la municipalité

La proposition de renvoi à l'examen d'une commission est rejetée à la large majorité moins 9 abstentions.

- b) Prendre en considération immédiatement la proposition, et la renvoyer à la municipalité

La proposition de prise en considération est refusée par une très large majorité, moins 1 oui et 0 abstentions.

Suite aux délibérations, la motion : « Modification de l'article 57 RGPA concernant le profillement (gabarit) de la construction lors d'enquête publique » est largement refusée.

9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Utilisation du fonds du Conseil communal

M. S. Jaquier : propose à l'Assemblée d'utiliser le Fonds Bobst pour la réalisation du terrain de pétanque. Il ne s'agit que de donner un préavis favorable afin que la Municipalité puisse soumettre un projet au Conseil et qui fera l'objet d'un nouveau préavis.

L'Assemblée accepte cette proposition à une large majorité, 5 non et 5 abstentions.

Interpellation de M. J.-C. Stucky

M. J.-C. Stucky : présente l'interpellation intitulée « *comment, avant la refonte du PGA, éviter la rénovation-construction de bâtiments qui dénaturent le patrimoine bâti et altèrent la valeur paysagère du village de Vufflens-la-Ville* » à l'Assemblée, signée par 5 membres du Conseil Communal.

M. F.-A. Rougemont résume : L'interpellation pose 4 questions à la Municipalité.

M. O. Duperrut : La Municipalité prend acte de cette interpellation, dont elle prend connaissance du contenu ce soir uniquement, et donnera réponse à la prochaine séance de Conseil.

Divers

M. S. Berthoud : rappelle qu'en 2019 la Société de Gym fêtera ses 100 ans. Le comité est à la recherche de bénévoles. Toute personne intéressée peut directement s'adresser à M. Berthoud.

Mme D. Duperrut : remercie toutes les personnes / familles qui participent à l'opération « Fenêtres de l'Avent » et remarque avec plaisir toutes les nouveautés introduites cette année (projection de film, organisation de raclettes, etc...).

M. R. Parrat : J'ai lu dans le journal de Cossonay un article, un publi-reportage, relatif au tennis. Je m'interrogeai sur une question où il est dit, je lis en substance « *la commune n'a pas eu à financer le projet sportif, entièrement rendu possible par les fonds propres du tennis-club* ». Cela m'inquiète un peu parce qu'en fait, si je me rappelle bien, il y avait quand même un solde à charge de la commune à savoir la construction du club-house qui représentait en gros CHF 600'000.- si je ne me trompe pas ? Je me demandais si j'avais mal lu ou mal compris. S'il y a une incompréhension, il serait bien d'apporter une correction. D'autre part, il a été publié que l'opposition d'un habitant aurait engendré un surcoût de 100'000.- CHF, somme qui est inférieure au coût supplémentaire que l'on nous a annoncé tout à l'heure. Alors je me demande bien à qui cette personne devra tout ça !

Par suite de l'incompréhension de la question par la Municipalité M. René Parrat ajoute : Comme tout est financé maintenant par le tennis, le débiteur de ce surcoût (pour autant qu'il le soit) est-il celui de la commune ou du tennis ?

Sans réponse de la Municipalité M. Parrat conclut : Il faut le prendre comme une plaisanterie !

M. D. Blanc : Revient sur la circulation au village. Est-ce que l'ensemble des routes cantonales traversant le village vont-elles être transférées à la commune ? Ne pourrait-on pas passer l'ensemble du village à 30 km/h (en particulier la Grand-Rue et le Cuvillard) ? Le Conseil communal sera-t-il associé aux négociations ?

M. I. Rossel : Pour l'instant ces routes sont toujours cantonales et il n'y a pas eu de demande de la part du Canton jusqu'à ce jour. Les seules discussions que l'on a eues il y a quelques années concernent la route (sortie village direction Penthaz) que le canton voulait nous remettre. Nous étions d'accord pour le tronçon qui relie le village au jusqu'au hangar Goy.

CLÔTURE

Discours de fin d'année de Mme I. Rossel, Syndique :

« J'arrive au terme de ma vingtième année à l'exécutif et je souhaite faire un petit retour en arrière. Durant ces deux décennies nous avons remis à niveau les infrastructures, soit la distribution de l'eau potable, les canalisations, les routes, ce qui pour moi sont des besoins fondamentaux.

Pendant ce même temps nous avons également rénové nos bâtiments communaux. La garderie, l'UAPE, le bâtiment polyvalent avec tennis qui est en construction sont les réalisations de ces dix dernières années, qui apportent une augmentation du bien-être.

Je constate que malgré le fait que les prestations fournies par les collectivités ne cessent de s'améliorer, la société est de plus en plus exigeante.

Avec les changements qui s'annoncent liés aux nouvelles conditions de fiscalité des entreprises, nous pouvons prévoir une baisse des recettes fiscales pour ces prochaines années. De plus, la facture sociale ne va pas baisser, les exigences pour le parascolaire non plus.

La fiscalité communale va vraisemblablement augmenter, si nous voulons limiter la hausse il sera nécessaire de réfléchir au bien-fondé de certaines exigences et de s'en tenir à l'essentiel.

Les investissements que nous avons consentis vont assurer à la population des conditions de vie confortable. Nous pouvons sans autre pour les prochaines années profiter de ce qui a été réalisé, nous avons l'essentiel et le confort.

La Municipalité vous remercie pour vos engagements durant l'année écoulée, merci également à votre Président et votre secrétaire pour leur disponibilité, je relève l'excellente collaboration avec Sébastien Jaquier et de sa capacité d'écoute.

Merci à tout notre personnel, pour son engagement sans faille, indispensable également au bien-être de notre population. Bienvenue à notre nouvel employé Monsieur Simon Chopard qui a remplacé Monsieur Daniel Carrard qui nous a été fidèle pendant 18 ans. Je profite ici de le remercier une dernière fois publiquement.

Un clin d'œil à mes collègues qui œuvrent à mes côtés pour votre bien-être.

La Municipalité vous souhaite de passer de belles fêtes de Noël qui sont traditionnellement un moment familial et privilégié, nous vous souhaitons une excellente année 2019, et que la santé soit avec vous ».

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. Sébastien Jaquier, a clos la séance en remerciant l'Assemblée et le Bureau de leur confiance et bonne collaboration.

La séance a été levée à 23 h. 00